

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST
VILLE DE CLERMONT



AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

AVIS est donné de ce qui suit :

QUE lors d'une assemblée ordinaire tenue le 29^e jour du mois de mars 2018, le conseil municipal de la Ville de Clermont a adopté le règlement suivant :

VC-448-18 «SUR LA GESTION CONTRACTUELLE»

Les intéressés pourront consulter ce règlement au bureau de la Ville de Clermont, au 2 rue Maisonneuve, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h.

DONNÉ À CLERMONT, CE 29^e JOUR DE MARS 2018.

Brigitte Harvey
Directrice générale

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST
VILLE DE CLERMONT



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Brigitte Harvey, soussignée, résidant à Clermont, certifie par les présentes sous mon serment d'office que l'avis public de promulgation du règlement no. VC-448-18 « **Politique de gestion contractuelle** » a été affiché dans le tableau d'affichage extérieur de l'Hôtel de ville, 2 rue Maisonneuve, Clermont, le 15 mars 2018 et a également été publié sur le site internet de la municipalité ce même jour.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Clermont, ce 3^e jour d'avril 2018.

Brigitte Harvey
Directrice générale